

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février 2023 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2023

Date d'affichage : 10 février 2023

**PRÉSENTS** : François **ROVASIO**, maire.

Bernard **MILLE**, Martine **MASSON**, José **VARESANO**, Nelly **CHAIN**, Marie-José **AMEVET**, Muriel **BARD**, Corinne **COLLOMBET**, Florent **FRETY**, Odile **PIATON**, Thomas **BILLON-PIERRON**, Véronique **FERRI**, Alexandre **THOMAS**.

**ABSENTS** : Franck **LEFEVRE** (procuration à Corinne **COLLOMBET**) Célia **CHOMAZ** (procuration à Odile **PIATON**), Isabelle **ALBERT** (procuration à José **VARESANO**), Sylvie **BORJON** (procuration à Marie-José **AMEVET**), Raphaël **PELLEGRINI**, Pascale **EXCOFFIER**.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernard **MILLE**

**1. Approbation du procès-verbal du 15/12/2022:**

2 procurations sont erronées :

il faut noter :

Célia **CHOMAZ** à Odile **PIATON**

Isabelle **ALBERT** à Thomas **BILLON-PIERRON**

Il faut mentionner également la commission des rues s'est réunie le 15/12/2022.

Approbation : approbation à l'unanimité en tenant compte de ces 2 corrections.

**2. Approbation des délibérations du CCAS**

La réunion du CCAS s'est tenue le 13/02/2023 à 19 heures :

- 80 participants au repas des aînés : 70 aînés et 10 personnes du conseil.

L'animation faite par Thierry Bouvier a été appréciée.

Total des recettes 1016 €

- 250 colis pour les aînés ont été achetés et distribués : 162 colis pour personne seule et 88 colis pour couple.
- Après-midi dansant du 26/03/2023 à 15 heures, le tarif est fixé à 12 € pour l'entrée et une pâtisserie, ouvert à tout le monde limité à 250 personnes. La buvette sera gérée par le bar associatif. Animation Cyril **DENRE**.
- Don Minoret : il s'élève à 13940 €, il est présent au budget investissement du CCAS.

Projets envisagés par les 2 directrices :

- Ecole Maternelle : un mur d'escalade pour un montant de 4 861 €
- Ecole élémentaire : Table additions et de multiplications sur les marches, décoration de l'école et jeu puissance 4 et mur d'escalade : 7 595.81 €

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2023**

Des devis ont été demandés par les directrices.  
Ces deux projets devront être faits pour la rentrée 2023/2024.

- 10 dossiers de bon de chauffage ont été déposés pour un montant total de 1 840 €.
- Souhait d'augmenter l'aide aux handicapés.

Approbation : votée à l'unanimité.

**3. Subvention à l'amicale Cœur de Maurienne :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'amicale du personnel Cœur de Maurienne en 2015.  
L'amicale a pour but d'organiser et gérer toutes activités culturelles, artistiques, sportives, de détente et de loisirs de ses membres ainsi que des commandes de produits divers qu'elle propose. Elle permet de créer du lien social entre les agents.  
Pour l'année 2023 la subvention de la collectivité à l'amicale s'élève à 937,50 euros (15 agents).

Approbation : votée à l'unanimité.

**4. Adhésion AGATE :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à l'agence alpine des territoires et de verser une cotisation de 505,30€ pour 2023. Elle nous conseille sur le projet centre Bourg.

Décision : approbation à l'unanimité.

**5. Adhésion ANEM:**

Forte de ses 6 000 membres, maires, conseillers communautaires, départementaux et régionaux, ainsi que des parlementaires, membres de droit, l'Association nationale des élus de la montagne regroupe aujourd'hui quelque 4 000 communes et EPCI, 40 départements, 7 régions et 240 parlementaires.

L'Association travaille avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

Le nombre et la qualité de ses adhérents lui conférant une légitimité incontestable, l'ANEM est reconnue par l'État comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'elle participe à la définition des politiques nationales.

Pour 2023, l'adhésion s'élève à 368,61€.

Décision : votée à l'unanimité.

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2023**

**6. Adhésion AMRF 73 :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement d'adhésion aux maires ruraux de France, association de Savoie (AMRF).

Dans un esprit militant, l'AMRF fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3.500 habitants, partout en France. La cotisation annuelle s'élève à 95€ pour 2023.

Décision : approbation à l'unanimité.

**7. Adhésion CAUE Savoie :**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental créé en 1978, regroupant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, participant à la solidarité entre les collectivités, tout en veillant à l'intégration de l'architecture et de l'urbanisme dans l'environnement. Le CAUE est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services et des particuliers faisant appel à lui. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels pouvant solliciter au besoin des compétences complémentaires. L'adhésion permet de bénéficier de 3 jours de conseils personnalisés. Pour 2023, l'adhésion s'élève à 180€

Décision : approbation à l'unanimité.

**8. Prise de participation SAS SPV Valloirette par SOREA :**

Ainsi, il est précisé que SOREA envisage de prendre une participation au capital d'une société à constituer, qui deviendrait une filiale, dénommée SPV VALLOIRETTE (dénomination à confirmer) [Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège est 5, Place de la Joliette – 13002 MARSEILLE, immatriculée au RSC MARSEILLE], qui aurait vocation étudier, construire et exploiter une ou plusieurs centrales hydrauliques sur la Valloirette amont

Cette participation est prévue à hauteur de 40% du capital social (soit une souscription à 400 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entraînant une souscription de 400 €), le solde devant être détenu par une société du Groupe Cap Vert Energie.

En conséquence, il est proposé au conseil :

- D'approuver le principe de la souscription au capital social de la SPV VALLOIRETTE par la SEM SOREA à hauteur de 40% du capital social (soit 400 actions de 1 € de valeur nominale),
- D'approuver les statuts constitutifs de la SPV VALLOIRETTE ci-joint,
- D'autoriser ses représentants au Conseil d'Administration et/ou à l'Assemblée Générale de la SEM SOREA à adopter les résolutions qui leur seront soumises en vue de la réalisation de cette prise de participation,

Décision : approbation à la majorité ; 5 abstentions (Nelly CHAIN, Florent FRETY, Sylvie BORJON, Marie-José AMEVET, Tomas BILLON-PIERRON)

**9. Acceptation Don M.BUTTARD :**

Monsieur le maire nous informe que messieurs Christian et Georges Buttard veulent faire un don

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2023**

de 25 255 m<sup>2</sup> de terrain sur la commune.

Pour cela il faut évaluer le prix du m<sup>2</sup> pour calculer les droits d'enregistrement.

Proposition de 0.10 centimes du m<sup>2</sup>.

Décision : approbation à l'unanimité.

**10. Créations postes non permanents temps non complet pour accroissement d'activité :**

Dans l'attente de l'organisation définitive du service périscolaire pour la rentrée de septembre, il est nécessaire de créer trois postes non permanents d'adjoint technique à temps non-complet pour un accroissement temporaire d'activité (échelon 1) (CGFP article L 332-23 1°) pour le ménage de l'école, l'accompagnement dans le bus scolaire, la garderie/garderie et ménage bibliothèque ; soit

1 poste à 10 h par semaine

1 poste à 5 h 50 min par semaine

1 poste à 26 h30 min par semaine

Décision : approbation à l'unanimité.

**11. Approbation convention mise à disposition local habitation :**

Suite au projet « centre Bourg », il a été nécessaire de déplacer la famille qui logeait dans une des maisons appartenant à la commune. En effet la réalisation des diagnostics a obligé la commune à reloger dans l'urgence la famille.

Cette famille ne possède pas de papier et réside sur la commune depuis 2014 dans un logement mis à disposition provisoirement par la collectivité via une convention avec le secours catholique, puis l'association « passerelles entre les peuples » en 2017.

Au vu de la situation monsieur le maire propose de signer une nouvelle convention avec l'association « passerelles entre les peuples » afin de reloger cette famille dans un des appartements de la commune, dans l'attente d'une régularisation qui leur permettra de pouvoir bénéficier d'un bail. Il est précisé dans la convention à passer avec l'association que le loyer est à la charge de la commune et que les autres frais (électricité, assurance, eau...) sont supportés par l'association. La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et chaque partie pourra la dénoncer moyennant un préavis de deux mois.

Décision : approbation à l'unanimité.

**12. Validation avant-projet définitif requalification du centre bourg :**

Dans le cadre de l'appel à projet du FEDER, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur l'avant-projet définitif de la requalification Centre Bourg et sur le calendrier des travaux :

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2023**

**Plan de financement prévisionnel**

RECETTES	
Partenaires publics	sbuventions attendues
Grand Chantier FAST	500 000,00 €
DSIL ETAT	250 000,00 €
Région AURA	80 000,00 €
3CMA	100 000,00 €
Département	100 000,00 €
Autofinancement commune	200 000,00 €
EMPRUNT	723 000,00 €
FCTVA	309 000,00 €
<b>Total estimatif</b>	<b>2 262 000,00 €</b>
DEPENSES	
Etudes, maîtrise d'œuvre et prestations techniques	Estimation HT
Maîtrise d'œuvre (groupement Le Sens du Paysage)	154 113,03
AMO Agate	8 589,88
Prestation de géomètre (recollement de réseaux, relevés)	3 965,44
Diagnostic amiante-plomb avant démolition	20 187,00
Contrôle technique	8 600
Coordination SPS	5 960
<b>Total estimatif</b>	<b>201 415,35</b>
Travaux	Estimation HT
Déconstruction (790 m <sup>2</sup> ), provision désamiantage incluse	309 000
Construction de la halle, avec locaux en rdc livrés en clos-couvert	617 678
Aménagement des espaces publics (env. 140 €/m <sup>2</sup> )	758 500
<b>Total estimatif</b>	<b>1 685 178</b>
<b>Total avant projet</b>	<b>1 886 593</b>
<b>Total avant projet</b>	<b>2 263 912</b>

**13. Questions diverses :**

- Deux demandes de subventions ont été faites pour le changement des fenêtres de l'école maternelle pour un montant de travaux de 102 099.73 € HT.
- Espace croix des têtes commission de sécurité avis défavorable.  
Absence de stabilité au feu , problème au niveau de l'éclairage d'ambiance.  
Travaux effectués pour un montant de 15 000€.  
Arrêté du maire pour une capacité de 250 personnes.  
Le cabinet qualiconsult doit refaire le tour des infrastructures et prendre contact avec le colonel.
- Réunion publique avec le TELT le 29/03/2023 à 18 h
- Réunion le 27/02 avec le TELT et le conseil à 18 h
- Commission des finances le 15/03 à 19 h
- Départ retraite le 22/02 avec apéritif dinatoire en salle du conseil
- Convention avec Maurienne enrobés avant 2020 location de 25000 m2 pour 6 000 €  
A partir de 2021 location de 25 000 € par an
- Eclairage public : écart de 62 000 € entre les deux offres. Transmission du dossier à l'AMO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le maire,  
François ROVASIO

Le secrétaire de séance